



Arrondissement de Verdun
Septembre 2021

*Réaménagement du parc Elgar (parc Dan-Hanganu)
dans le quartier de L'Île-des-Sœurs*

Concours d'architecture
de paysage pluridisciplinaire

PROGRAMME



Table des matières

1.	Mission et objectifs du projet	4
1.1.	Mise en contexte.....	4
1.2.	Vision du projet	4
1.3.	Objectifs du projet.....	5
2.	Contexte d'intervention	6
2.1.	L'Île-des-Sœurs dans l'arrondissement de Verdun	6
2.2.	Évolution du parc et de son cadre bâti	9
2.3.	Héritage architectural de Dan S. Hanganu	11
2.4.	Usagers du parc	14
2.5.	Consultation publique pour le réaménagement du parc.....	14
3.	Description du site d'intervention	15
3.1.	Limites du site d'intervention	15
3.2.	Zones d'intervention	15
4.	Besoins fonctionnels et techniques	16
4.1.	Dimension commémorative de Dan S. Hanganu	16
4.2.	Usages.....	16
4.3.	Accès et chemin véhiculaire, cycliste et piéton	19
4.4.	Verdissement et biodiversité.....	21
4.5.	Agriculture urbaine.....	21
4.6.	Réfection.....	21
4.7.	Gestion de l'eau	21
4.8.	Mobilier urbain	22
4.9.	Éclairage et sécurité des lieux	24
4.10.	Inclusivité et accessibilité universelle	24
4.11.	Environnement et développement durable.....	25
5.	Contraintes	26
5.1.	Infrastructures souterraines	26
5.2.	Protection des arbres existants	26
5.3.	Propriétés privées et interfaces	26
5.4.	Sécurité incendie et services d'urgence	26
5.5.	Pérennité, entretien et déneigement	26
5.6.	Caractérisation des sols	27
5.7.	Réglementations et politiques.....	27
6.	Modalité de mise en œuvre du projet	28
6.1.	Coût des travaux.....	28
6.2.	Échéancier de réalisation des travaux.....	28

Annexes

- Annexe 1 : Rapport de la consultation publique
- Annexe 2 : Plan d'ensemble – Limite de la zone d'intervention
- Annexe 3 : Cadastre du parc Elgar et orthophoto
- Annexe 4 : Plan technique en version pdf et Autocad
- Annexe 5 : Rapport de conformité de l'aire de jeux avec modules
- Annexe 6 : Évaluation de la condition des arbres et des frênes (disponible à l'étape 2)
- Annexe 7 : Étude de caractérisation des sols (disponible à l'étape 2)

1. Mission et objectifs du projet

1.1. Mise en contexte

Soucieux d'offrir un milieu de vie familial complet et de qualité, l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal reconnaît l'importance des parcs et espaces verts sur son territoire. Ainsi, dans son plan de développement stratégique 2015-2025, l'offre de parcs et d'espaces publics de qualité figure au nombre des grandes orientations de Verdun. La planification de la réfection des parcs se reflète aussi dans le programme triennal d'immobilisation ainsi que dans les programmes de soutien financier dont l'arrondissement bénéficie.

Compte tenu de la forte fréquentation du parc Elgar dans le quartier de L'Île-des-Sœurs, de la dégradation de certains aménagements et de l'importance qu'il revêt pour le milieu, ce parc a été retenu pour faire l'objet d'une réfection importante.

En plus de la réfection du parc, le projet intégrera un volet commémoratif et appelle ainsi à rehausser la qualité paysagère du site en raison du récent changement de toponymie du parc visant à honorer l'architecte Dan S. Hanganu. Citoyen de L'Île-des-Sœurs jusqu'à son décès en 2017, Monsieur Hanganu est l'architecte qui a conçu l'agrandissement du centre communautaire Elgar, qui se trouve à proximité du parc, ainsi que de nombreux autres immeubles et édifices dans le quartier de L'Île-des-Sœurs. On lui doit également le musée Pointe-à-Callière¹, le pavillon de design de l'UQAM, l'école de gestion HEC Montréal², le siège social du Cirque du Soleil et le Théâtre du Nouveau Monde. Cet hommage vise à souligner la contribution exceptionnelle de cet architecte, dont les réalisations sont reconnues pour leur excellence.

C'est dans ce contexte que l'arrondissement de Verdun lance ce concours d'architecture de paysage pluridisciplinaire pour le réaménagement du parc Elgar, renommé le parc Dan-Hanganu, et invite les professionnels du domaine de l'aménagement à proposer des solutions créatives, répondant aux besoins des citoyens et qui seront à la hauteur de l'œuvre de l'architecte. Il est souhaité que le concours suscite une diversité de réponses et que les propositions intègrent les approches les plus actuelles dans le domaine de l'aménagement.

1.2. Vision du projet

La vision générale du projet

Lieu central de carrefour et de rencontre des citoyens du quartier, le parc Elgar, par sa vocation récréative, est très fréquenté. Profitant de l'opportunité qu'offrent les travaux de réfection du parc, la vision du projet de réaménagement du parc Elgar et de ses abords est de renouveler ce lieu de rencontre, de détente et de loisir dans le respect des besoins des citoyens, du contexte et des contraintes propres au site d'intervention. Le projet vise ainsi à rehausser la qualité paysagère du parc, à répondre aux principaux enjeux exprimés par les citoyens, à augmenter le verdissement ainsi qu'à clarifier l'organisation spatiale, la circulation et les interfaces parc-quartier. Le projet devra aussi comprendre une composante commémorative de la personne et de l'œuvre de Dan S. Hanganu.

Une commémoration pertinente et sensible

Le présent concours vise à susciter des propositions d'aménagement intégrant de façon sensible, intelligente et originale un aspect commémoratif de la personne et de l'œuvre de l'architecte. Cette composante commémorative du projet, qui pourrait prendre plusieurs formes telles que la création d'espace, de paysage, de parcours et d'objets commémoratifs, devra évoquer l'œuvre de l'architecte et être de facture contemporaine.

¹ En collaboration avec Provencher Roy + Associés architectes

² En collaboration avec Jodoin, Lamarre, Pratte et associés architectes

Un parc de quartier bien articulé et axé sur les besoins des citoyens

À l'intérieur du parc, les travaux de réfection et les aménagements proposés devront pouvoir supporter, de façon durable, la vocation récréative des lieux, soutenir un usage et une circulation intensifs, offrir un intérêt en toute saison et un havre de verdure et de détente aux citoyens. Le concours offre l'opportunité de relever la qualité du parc et de mieux l'harmoniser à son cadre bâti, particulièrement dans le secteur du centre communautaire avec qui le parc entretient une relation étroite. Une appropriation encore plus grande du parc est souhaitée pour y voir les citoyens en faire une pleine utilisation afin que des activités sportives, culturelles et sociales improvisées ou organisées puissent s'y tenir de façon harmonieuse. La multifonctionnalité de l'espace est donc souhaitée.

Une entrée civique renouvelée

Il est souhaité que le seuil vis-à-vis l'entrée du stationnement de la rue Elgar soit renouvelé pour en faire une entrée civique mieux articulée et invitante pour la population. Les principes d'espace de circulation partagé pourront être explorés dans la portion stationnement du périmètre d'intervention. Le piéton devra avoir la priorité et les voitures se déplacer à basse vitesse. Le débarcadère actuel sera maintenu en place mais renouvelé dans sa géométrie et sa matérialité afin d'encourager des comportements prudents. Cette entrée, appelée à devenir un pôle de mobilité au cœur du quartier, devra ainsi encourager une saine cohabitation de tous les modes de transport en ayant la sécurité et le confort des piétons de tous les âges comme priorité. Les liens entre cette entrée véhiculaire, le centre communautaire et le parc sont à revoir également. Cet espace charnière offre beaucoup de potentiel d'appropriation citoyenne et devra, en ce sens, rester ouvert à une diversité d'usages tout en offrant des espaces permanents de détente et de socialisation pour profiter de la vie extérieure.

1.3. Objectifs du projet

Le réaménagement du parc Elgar vise à répondre aux trois objectifs généraux suivants :

- Rendre hommage à l'architecte Dan S. Hanganu ;
- Rehausser la qualité architecturale et paysagère du parc et l'expérience citoyenne ;
- Saisir l'opportunité de repenser les aménagements du parc tout en effectuant la réfection des aménagements en mauvais état et le remplacement du mobilier urbain désuet.

Plus spécifiquement, le projet de réaménagement vise aussi à répondre aux sous-objectifs suivants :

- Proposer une approche commémorative pertinente et sensible, dans le respect de l'œuvre de Dan S. Hanganu ;
- Traduire une vision d'aménagement forte et créative pour le lieu, ancrée dans son contexte ;
- Accroître le confort, la convivialité et l'accessibilité des lieux, dans une approche inclusive ;
- Offrir des lieux de rencontre, de détente et de loisir, en complémentarité avec les usages existants ;
- Intégrer des aménagements qui tiennent compte des besoins des enfants et des jeunes, par l'intégration d'éléments ludiques et les principes de design actif ;
- Améliorer la cohabitation entre les usagers en maximisant l'organisation spatiale et la lisibilité des parcours et usages ;
- Préserver la canopée existante, augmenter le verdissement et la biodiversité.

2. Contexte d'intervention

2.1. L'Île-des-Sœurs dans l'arrondissement de Verdun

L'Île-des-Sœurs est une grande île du sud-ouest de Montréal et fait environ 3 km par 1 km. Elle constitue l'un des trois quartiers de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal.

Le portrait socio-démographique

Selon Statistique Canada, L'Île-des-Sœurs comptait 20 461 habitants en 2016. Cette population était répartie en 9 635 ménages, dont le revenu moyen s'élevait à 142 373 \$, très supérieur à celui de l'agglomération de Montréal qui était de 69 047 \$. Malgré cela, l'analyse des données indique une certaine diversité socioéconomique puisque près du tiers des ménages de l'île avait un revenu brut de moins de 50 000 \$ en 2010.

Comparativement à l'ensemble de la population de Verdun et de l'agglomération de Montréal, la population de L'Île-des-Sœurs est plus fortement représentée par les 35-79 ans, compte moins d'enfants par famille, est plus scolarisée et présente un taux de bilinguisme élevé (72 %). L'Île-des-Sœurs compte aussi 39 % de personnes immigrantes, de diverses origines.

L'histoire en bref³

Anciennement connue sous le toponyme d'île Saint-Paul, L'Île-des-Sœurs doit son nom aux sœurs de la Congrégation de Notre Dame qui s'y était installée au 18^e siècle aux fins d'agriculture. En 1956, la congrégation se départit de l'île et vend l'ensemble de ses terrains à la compagnie Quebec Home and Mortgage Corporation. Le territoire est annexé à Verdun cette même année et ce, bien que la Ville ne soit propriétaire d'aucune parcelle de terrain.

Après la vente de l'île et la construction du pont Champlain, L'Île-des-Sœurs devient un endroit propice pour le développement d'un tout nouveau concept d'aménagement résidentiel de type « Cité-jardins », s'intégrant avec respect à la nature environnante.

Le premier plan directeur de développement de l'île a été finalisé en 1966 et proposait une proportion de 40 % de résidentiel, 25 % d'affaires et 35 % de parcs, voiries et infrastructures municipales. Il a été conçu par les plus grands planificateurs de l'époque, parmi lesquels l'architecte de réputation mondiale Mies Van der Rohe. C'est ainsi qu'un premier ensemble de 3 000 logements locatifs a été construit dans une partie de la forêt, dans la partie centrale de l'île, dans le secteur du parc Elgar. Le plan de type « Cité-jardins » visait la construction de diverses typologies de logements, selon une densité forte et moyenne maximisant les espaces libres entre les habitations et la préservation des plus grands arbres de cette partie de la forêt.

À partir des années 1970, des vagues d'urbanisation se succèdent, renforçant les fonctions résidentielles et commerciales de l'île et lui donnant sa configuration actuelle. La relation du milieu avec la nature et le fleuve constitue l'une des principales caractéristiques de l'urbanisation de l'île, notamment dans sa partie sud. La partie nord, où se trouve le noyau de commerces et de services, a évolué différemment et offre un paysage urbain plus minéralisé, axé sur les déplacements automobiles.

La vocation écologique de L'Île-des-Sœurs³

En mars 1989, l'administration verdunoise et la collectivité prennent des mesures durables afin d'assurer la protection de la principale partie restante du boisé de l'île, adossé au parc Elgar. Au terme d'un processus

³ Sources : L'Île-des-Sœurs, un développement harmonieux, Arrondissement de Verdun
Rapport de consultation publique, Projet de PPU, Partie nord de L'Île-des-Sœurs, Office de consultation publique de Montréal, 2020
Portrait diagnostique de la partie nord de L'Île-des-Sœurs, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal, en collaboration avec l'arrondissement de Verdun, 2018

de consultation, Verdun adopte son premier plan d'urbanisme accompagné d'une toute nouvelle réglementation qui initie les règles du développement harmonieux de L'Île-des-Sœurs.

En juillet 2000, à la suite des consultations publiques faites dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de Verdun et conformément aux souhaits exprimés par la population, un nouveau plan d'urbanisme, conjointement réalisé par des biologistes reconnus, met en place le concept d'habitats naturels et leur préservation.

Fermement déterminé à protéger les écosystèmes insulaires, Verdun multiplie les interventions auprès des promoteurs afin de les convaincre de lui céder les terrains ayant une grande valeur écologique. Au fil des ans, l'augmentation de la superficie d'hectares naturels protégés par Verdun, de même que le nombre de parcs et espaces verts témoignent des actions d'une administration préoccupée par le devenir harmonieux de L'Île-des-Sœurs.

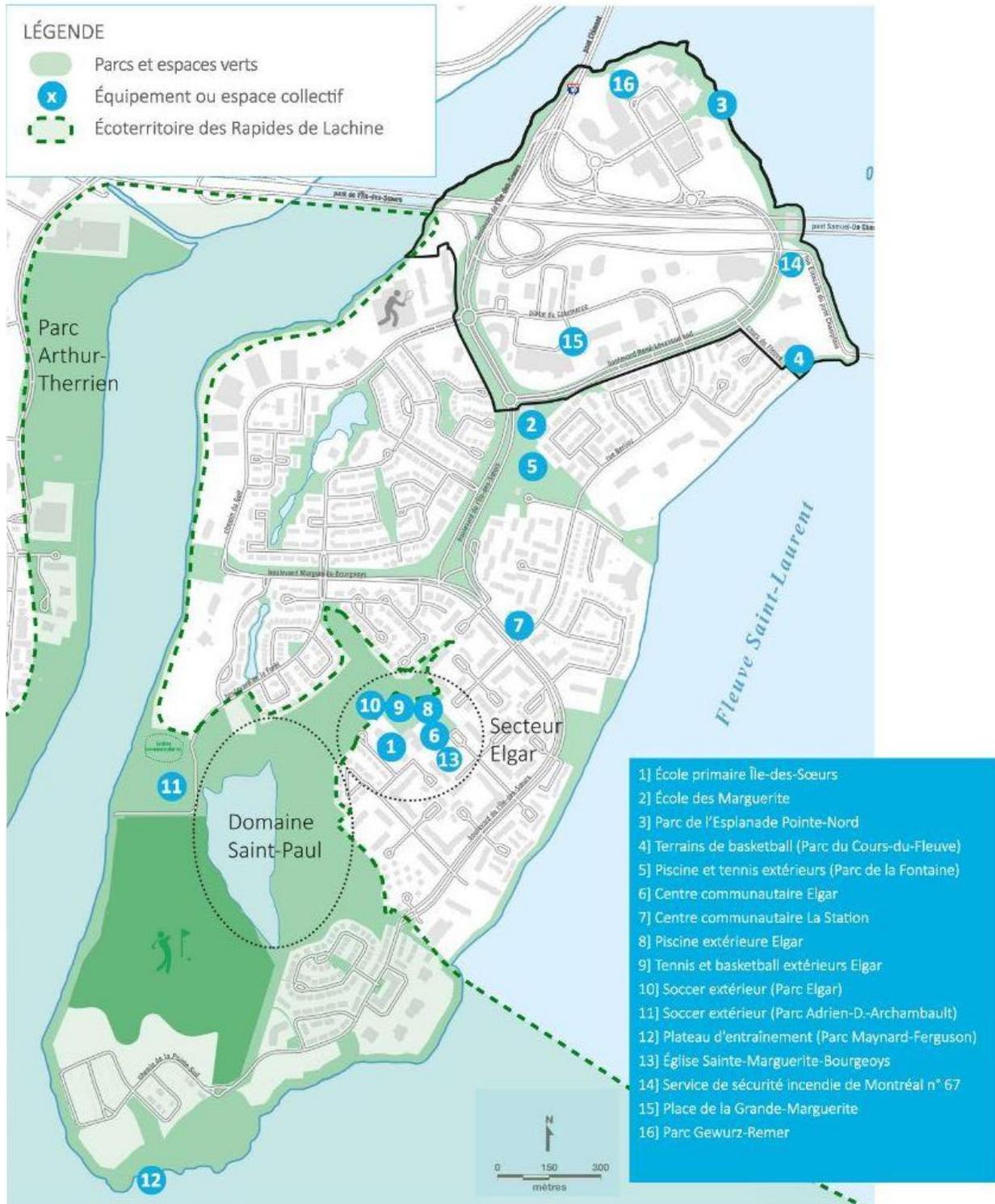
L'Île-des-Sœurs aujourd'hui³

L'île arrive à un tournant important en termes d'aménagement du territoire avec la venue de deux projets majeurs : le nouveau pont Champlain ainsi que le REM (train du Réseau express métropolitain) et sa nouvelle station Île-des-Sœurs. Ces derniers contribueront assurément à confirmer L'Île-des-Sœurs comme porte d'entrée majeure de la ville de Montréal et auront un impact indéniable sur l'aménagement, l'achalandage et la mobilité, particulièrement dans la partie nord de l'île.

Les citoyens, appuyés par les élus, souhaitent toutefois limiter la croissance de la population de l'île, afin de préserver la nature luxuriante qui la caractérise.

Le secteur du parc Elgar

Le secteur Elgar, au centre de l'île, est le principal pôle de loisirs et de sports. Il inclut un centre communautaire, une bibliothèque, une piscine extérieure et des espaces sportifs extérieurs, en plus d'une école. La carte qui suit situe le secteur du parc Elgar et sa relation avec le boisé du Domaine Saint-Paul.



2.2. Évolution du parc et de son cadre bâti

Localisé au cœur du quartier de L'Île-des-Sœurs à Verdun, au 260, rue Elgar, le parc, d'une superficie de 20 880 mètres carrés, se situe à un carrefour névralgique où se trouve une école primaire et un centre de la petite enfance, le centre communautaire Elgar et sa bibliothèque, ainsi que la place de l'Unité, symbole fort du vivre ensemble, où une mosquée, une synagogue et une église catholique sont installées à quelques mètres les unes des autres. Le cadre bâti environnant est composé d'immeubles locatifs de quelques étages, d'habitations unifamiliales et de condos. Le boisé du Domaine St-Paul, poumon de l'île, ceinture l'arrière du parc. Le parc est accessible par les rues Berlioz, Elgar et de Gaspé. Toutes sont des rues en cul de sac ou en boucle, caractéristiques de la trame de rue de L'Île-des-Sœurs.

Évolution du parc

Le parc Elgar fut inauguré en 1968 et a été conçu par les firmes multidisciplinaires Beauchemin, Beaton, Lapointe; Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et associés; et Moffatt & Nichol. Il fut nommé en l'honneur de Sir Edward Elgar (1857-1934), compositeur britannique d'origine modeste. Le parc visait alors à offrir à la population un accès à des équipements récréatifs diversifiés et de qualité tels qu'une piscine, une pataugeoire, une aire de jeux pour enfants et des plateaux sportifs. Le centre communautaire Elgar et un pavillon des baigneurs (aujourd'hui disparu) s'y trouvaient également. Déjà à cette époque, des intentions de mutualisation et d'interrelation entre le parc et ses bâtiments étaient présentes dans l'aménagement du parc.

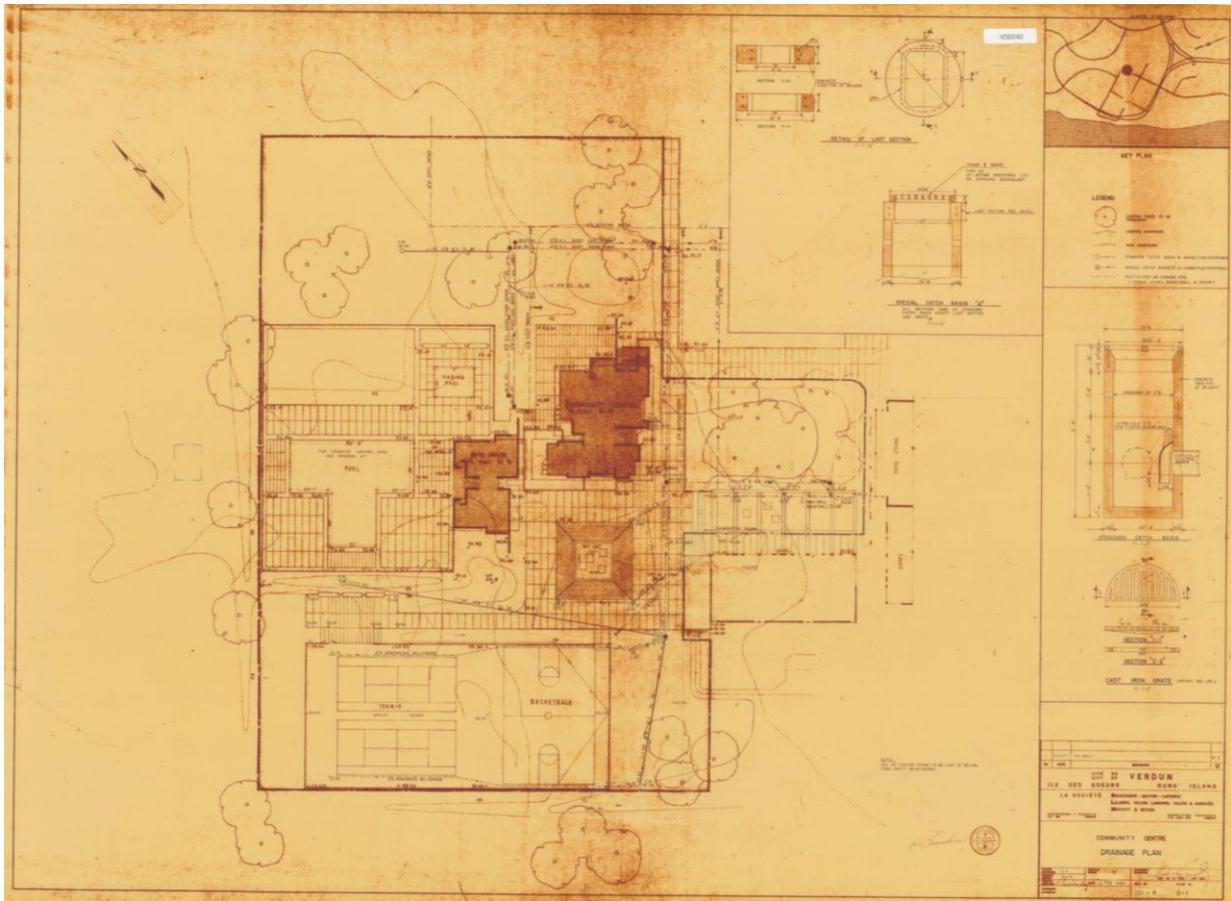


Figure 2 : Plan d'origine du parc Elgar – [Disponible en haute résolution](#)

Le parc a vu sa morphologie et son contexte changer au cours des années à la suite de l'agrandissement du centre communautaire Elgar et de la construction puis de l'agrandissement de l'école Île-des-Sœurs.

Ces projets ont fait en sorte que le parc est maintenant morcelé, clôturé à plusieurs endroits et séparé, sur certaines limites, par des haies denses de son contexte (côté piscine principalement). La présence de la cour de l'école, clôturée elle aussi, ajoute à cette impression générale de séparation des espaces et des fonctions. Des investissements récents ont été faits pour la réfection complète de quatre des terrains de tennis (dont deux lignés pour du pickleball) et l'ajout d'une aire commune entre le parc et la cour d'école.

Le changement récent de nom du parc, renommé « parc Dan-Hanganu », fait suite au dépôt d'un dossier toponymique et à l'adoption d'une résolution par le conseil municipal lors de sa séance du 14 juin 2021. Le Comité de toponymie de la Ville de Montréal considère que le maintien du nom de la rue Elgar, située à proximité, permettra de conserver l'intention toponymique initiale.

Évolution du cadre bâti

Tous les agrandissements du centre communautaire Elgar ont été conçus par la firme Dan Hanganu architectes, et ce, en trois phases à partir de 2002 : la première incluant la réfection complète de la piscine, de la pataugeoire et des vestiaires ; la seconde incluant les salles de réunion, les salles communautaires, une bibliothèque et un petit poste de police ; la troisième, complétée en 2003, comporte l'agrandissement de la bibliothèque et l'ajout de salles de réunion en mezzanine.



Figures 3 à 6 : Agrandissement du centre communautaire Elgar. Source : Hanganu.com

L'école primaire Île-des-Sœurs, de son côté, a fait l'objet d'un agrandissement en 2008. Ce projet, conçu par la firme Dan Hanganu architectes, en collaboration avec Leclerc architecte, visait à offrir un équipement sportif à l'école et à la communauté, à augmenter le nombre de classes et à faire un lien avec le centre communautaire Elgar.



Figures 7 et 8 : Agrandissement de l'école primaire Île-des-Sœurs. Source : Hanganu.com

Ajouté plus récemment en 2016 autour de la place de l'Unité et non loin du parc, le campanile de l'église Sainte-Marguerite-Bourgeoys est une des dernières conceptions de Dan Hanganu.

Haute de 8 mètres, la tour faite de lattes de cèdre et d'acier noir est un point de repère dans l'espace de la place de l'Unité.



Figure 9 : Campanile de l'église
Source : Paroisse Sainte-Marguerite-Bourgeoys

Volonté de mutualisation

Le centre communautaire Elgar ainsi que l'école primaire Île-des-Sœurs forment un ensemble éducatif, culturel et communautaire unique par leur interrelation. Une grande vision de mutualisation et d'interconnexion s'exprime dans cet ensemble architectural. Les équipements et espaces sportifs, culturels et communautaires sont ainsi accessibles autant aux élèves de l'école qu'à la population, ce qui permet de maximiser ces investissements. En ce sens, le parc et l'ensemble architectural qui le compose et le borde sont au centre de la vie communautaire et civique du quartier.

2.3. Héritage architectural de Dan S. Hanganu

Un parcours exceptionnel

Daniel Sergiu Hanganu (Iasi, Roumanie, 1939 – Montréal, Canada, 2017) obtient son diplôme en architecture de l'Université de Bucarest, en 1961 et exerce sa profession pendant plusieurs années. En 1970, il s'installe à Paris où il étudie à l'École des Beaux-Arts. Peu après, il immigré au Canada, tout d'abord à Toronto puis à Montréal où il fonde son propre bureau d'architectes en 1978. Les premières réalisations de l'agence, essentiellement résidentielles, lui valent des prix d'excellence et suscitent l'intérêt à l'étranger. Dans les années 1980, l'agence diversifie ses projets en concevant des bâtiments culturels, institutionnels, touristiques et commerciaux, tels que le musée Pointe-à-Callière, l'édifice Chaussegros-de-Léry dans le Vieux-Montréal, l'école de gestion HEC Montréal, le pavillon de design de l'UQAM, la bibliothèque de droit de l'Université McGill, le siège social du Cirque du Soleil, le Théâtre du Nouveau Monde et l'Église abbatiale de Saint-Benoît-du-Lac. Au cours de sa carrière, Dan Hanganu obtient plusieurs distinctions pour ses réalisations et sa contribution à la profession, dont le prix Paul-Émile-Borduas en 1991 et le prix carrière Sam-Lapointe de l'Institut de design de Montréal en 2004. Médaillé du Gouverneur général en 1994, puis en 2002, et médaillé d'or de l'Institut royal d'architecture du Canada en 2008, il est fait officier de l'Ordre national du Québec en 2005 et de l'Ordre du Canada en 2010.

Une empreinte remarquable à L'Île-des-Sœurs

À l'ouverture de son bureau à Montréal, Dan Hanganu reçoit la commande de projets d'habitation sur L'Île-des-Sœurs. Ces projets lanceront sa carrière, particulièrement grâce au prix du Gouverneur général pour les maisons en rangée sur la rue de Gaspé, où l'architecte y a élu domicile jusqu'à sa mort. Ci-dessous, quelques exemples des projets les plus marquants.

Le projet *Habitations de Gaspé* (1980) regroupe 18 maisons en rangée, à proximité du parc Elgar où l'architecte a redéfini la maison de banlieue, tant par l'aspect intérieur que par le groupement. À l'intérieur, les aires ouvertes font place à une lumière naturelle omniprésente.

Val de l'Anse (1988-1990) est un immeuble d'habitation de 14 étages qui tire profit du site en bordure du fleuve. Presque tous les 124 appartements bénéficient de vues à la fois sur l'eau, la forêt et vers le centre-

ville de Montréal. Ce projet vaut à Dan Hanganu le premier d'une série de prix d'excellence de l'Ordre des architectes du Québec.

Panorama sur l'île (1999-2002) est une tour d'habitation de 18 étages comptant 117 condominiums. Devant marquer le point d'arrivée sur l'île, elle se veut un signal visuel : deux tours verticales de différentes hauteurs se juxtaposent pour n'en former qu'une soigneusement orientée de façon à ce que le maximum d'appartements bénéficie des vues spectaculaires sur le centre-ville de Montréal ou sur le fleuve.

Le projet des *Condominiums Sax* (2001-2007) comporte 277 unités d'habitation. Les conditions du site, de l'ensoleillement et des vues sur le fleuve et le centre-ville de Montréal ont conduit à la disposition en « U » des trois bâtiments linéaires autour d'un parc central.

L'agrandissement du *Centre communautaire Elgar* (2002), l'agrandissement de *l'école primaire Île-des-Sœurs* (2008) et le *Campanile de l'église Sainte-Marguerite-Bourgeoys* (2016) de la Place de l'Unité figurent aussi au nombre des réalisations de l'architecte. Ces bâtiments sont localisés dans le parc Elgar ou à ses abords.

L'architecte et son œuvre, racontés par Gilles Prud'homme⁴

Une pensée du projet dans la durée entre invention et histoire⁵

La démarche singulière du projet se démarque chez Dan Hanganu par un travail patient de recherche formelle et spatiale liée à la matérialité, aux assemblages et à l'expression significative de l'ensemble. Pouvant être associée à « l'Arte Povera »⁶, son expérimentation passe par l'étude et le développement de nouveaux matériaux voire l'emploi inédit de matériaux plus modestes ou bruts, non prévu pour leur nouvel usage. On retrouve l'application de cette approche dès ses premières maisons de l'Île-des-Sœurs et particulièrement dans les réalisations du Pavillon de design de l'UQAM, l'école HEC Montréal, le siège social du Cirque du Soleil et le Théâtre du Nouveau Monde. Ces projets conçus et réalisés pendant les années 90 ont sûrement été un laboratoire qui a produit les escaliers métalliques, les parements fait d'aggloméré de copeaux, de plaque striée et du bloc de béton « Hanganu ».

Cette approche se confirme par une volonté liée à la recherche des sources et de la logique intrinsèque de la matière et par le souci du détail à la hauteur des exigences de l'ensemble. La matière devient une composante significative de l'œuvre, entre la « solidité » et les efforts de la gravité liés à la stéréotomie et la « légèreté » des assemblages d'éléments tectoniques autonomes et libres.

L'approche de Hanganu devint une « école » pour ses principaux collaborateurs. Ses préceptes et « obsessions » sont partagés et intégrés par eux lors du suivi des projets. Plusieurs niveaux de réflexion-action, en plus des questions liées à la matière, orientent la démarche projectuelle. Les trois principaux sont sûrement : 1] l'installation dans la ville et la qualification de l'espace public, au-delà des limites propres du projet ; 2] l'institution et sa représentabilité sociale et culturelle, par une signification intrinsèque ; 3] une intériorité qualifiée par le mouvement spatial, matérialisé souvent par l'extension verticale de l'espace et par l'esprit de la découverte, « dont la satisfaction fait renaître le désir »⁷

À un autre niveau, l'essence du programme, de l'usage du lieu, oriente la volonté prototypique du projet, c'est-à-dire ce que doit être une école, un musée, une église ou une bibliothèque par exemple. Cette recherche de l'ontologie de l'usage du lieu est indispensable à la pertinence sociale et culturelle de l'œuvre. Dans nos sociétés, il devient indispensable de replacer le rôle de l'architecture sur une base sociale et culturelle plus large, ceci afin d'offrir un milieu de vie mieux adapté et plus sensible. La « pertinence »⁸ de l'œuvre devient une caractéristique fondamentale de son existence.

⁴ Gilles Prud'homme a œuvré au sein de la firme Dan Hanganu Architectes pendant plus de 30 ans. Il a joint, en novembre 2017, l'équipe de EVOQ Architecture, avec tous ses associés de la firme Hanganu.

⁵ Texte paru dans *Dan Hanganu Works: 1981-2015*, Dalhousie Architectural Press, 2017

⁶ Arte Povera est une « attitude » [plutôt qu'un mouvement] prônée par des artistes italiens depuis 1967. Ce refus de l'identification se manifeste par une activité artistique qui privilégie elle aussi le processus, autrement dit le geste créateur au détriment de l'objet fini. Processus qui consiste principalement à rendre signifiants des objets insignifiants. _Wikipedia

⁷ Paul Valéry, *Écrits sur l'art*, Club des Libraires, 1962

⁸ Liane Lefavre, Alexander Tzonis, *The emergence of modern architecture. A documentary history from 1000 to 1810*, Routledge, NY, 2004

Ainsi, matérialité et programme s'associent afin de faire du projet un tout cohérent.

En plus de la matérialité et du programme comme forces fondatrices, l'approche de Dan Hanganu s'exprime principalement par la qualité spatiale, le mouvement et les transparences variés. Le thème de la découverte définit le mode opératoire du développement du projet. Il contribue à la qualification et à la confirmation de l'approche phénoménologique, c'est-à-dire de la position et du mouvement du corps humain dans l'espace ainsi que la prise en compte par les cinq sens. Selon Walter Benjamin, il y a deux façons d'appréhender un bâtiment, tactile ou visuel : *L'accueil tactile se fait moins par voie d'attention que par voie d'accoutumance.*⁹

L'intériorité de l'architecture atteint ainsi une valeur reconnaissable et dont les règles de leur conception peuvent être communiquées. Cette dernière découle d'une quête d'intelligibilité de l'organisation spatiale par l'occupant, soit de donner à voir et à comprendre la logique qui l'a mis en forme. Cette approche didactique a clairement été exposée lors de la conception du Pavillon de design de l'UQAM. Le « vide »¹⁰ spatial est une donnée intrinsèque de l'assemblage des formes et des espaces. Il est un élément dynamique dans la perception liée au mouvement spatial. Il rend visibles les imbrications programmatiques. Ce travail sur le vide constitue possiblement la spécificité et la continuité des réalisations de l'agence. Elle est reconnaissable d'un projet à l'autre et elle en est le dénominateur commun.

Le projet comme « invention » et l'architecture comme « prototype »¹¹ soutiennent la démarche. L'architecture est ainsi marquée par une volonté pédagogique de révéler l'essence et l'expression de ses composantes; donner à voir et à comprendre le processus qui l'a mis en forme. Cette notion « d'invention » en architecture s'installe de façon implicite au sein du travail projectuel. Elle participe au cadre disciplinaire de l'architecture comme activité de connaissance et elle est fondée sur un champ constitué de savoir spécifique. Le caractère de « l'invention » se distingue de la recherche de l'originalité à tout prix. L'approche de Hanganu a certainement fait école au Québec dès la fin des années 80'. Elle a certainement contribué à l'émergence d'une architecture contemporaine imprégnée d'un savoir urbain local.

De façon générale, l'architecture de Dan Hanganu est moins intellectualisée que sous l'influence de plusieurs a priori formels et spatiaux et surtout de grands principes humanistes. Cette pensée s'actualise autour de grandes valeurs sociales et politiques [au sens civique du terme]. L'assise historique et les références de l'architecture classique côtoient une vision ouverte, ancrée dans la contemporanéité. Par exemple, la référence à l'Abbé Cordemoy¹² [1631-1713] dans sa volonté de rigueur et de la nécessité de l'essentiel, défendant une architecture rigoureuse dans laquelle il vise la réduction de la complexité de la composition architecturale et de la proportion des ordres.¹³ D'un autre côté, il s'allie à la volonté d'une expression architecturale dans laquelle la « peau » revêt une importance tectonique, voire décorative. La théorie de Godfried Semper¹⁴ [1803-1879] sur cette question vient soutenir cette idée que la décoration est partie intégrante de l'expression constructive.

Le caractère d'immanence, d'intangibilité et du jeu de la perception changeante devient, à partir du début des années 2000, lors du concours de la Foire Nationale de Bienne_Expo 01 en Suisse et pour la proposition pour la rénovation du Science Museum à Boston en 2004, une dimension importante de la réflexion. L'emploi généralisé du verre sérigraphié [ceramic frit], de la gravure sur métal produit par contrôle numérique [CNC] ou d'autres systèmes de parement ajouré, tel que la salle de spectacle Juliette-Lassonde à Saint-Hyacinthe, matérialisent cette volonté de modulation changeante de l'architecture selon la lumière, les saisons ou autres conditions ambiantes. Déjà depuis le siège social du Cirque du Soleil [1996], en passant par le Centre d'archives de Montréal [2000] et le pavillon Espace 400e à Québec [2008], jusqu'à la bibliothèque Marc-Favreau [2013], se développe cette stratégie liée à cette volonté d'une dématérialisation de l'architecture.

⁹ Walter Benjamin, *L'oeuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique*, in Essais 2 1935-1940, Denoël/Gonthier, Paris 1983 [1955]

¹⁰ Lao Tseu, *L'homme construit des objets, mais c'est le vide qui leur donne sens. C'est ce qui manque qui donne la raison d'être*. Cette citation est affichée en permanence à l'entrée de l'agence

¹¹ Selon la définition de Vittorio Gregotti, *Le territoire de l'architecture*, L'Équerre, Paris, 1982 [1966]

¹² Abbé Jean-Louis Cordemoy, *Ordonnance, harmonie, bienséance, Nouveau Traité de toute l'architecture*, 1706

¹³ Liane Lefavre, Alexander Tzonis, *The emergence of modern architecture. A documentary history from 1000 to 1810*, Routledge, NY, 2004

¹⁴ Godfried Semper, *The Four Elements of Architecture and Other Writings*, Cambridge University Press, 1989

La permanence de l'architecture et sa valeur culturelle soutiennent la pensée de Hanganu. Une inquiétude s'installe en filigrane de ses rapports avec la commande publique et autres projets qui doivent se confronter inévitablement aux différents comités consultatifs, commissions patrimoniales ou autres organismes de contrôle de « l'intégration architecturale », expression trop souvent associée à une soumission, selon Hanganu. De plus, l'expérience douloureuse d'une participation démocratique active des différents groupes d'intérêts, souvent limitée à des considérations factuelles et quantitatives, discrédite l'effort lié à l'intégrité d'une vision plus élargie. Hanganu fait souvent référence à la « douce tyrannie de l'opinion publique »¹⁵ décrite par Jean-François Revel, citant Tocqueville.

Je m'intéresse encore à ce qui constitue la différence entre, d'une part le permanent et d'autre part ce que Georges Steiner¹⁶ appelle l'unique, l'immédiat et le transitoire. La différence entre l'architecture qui surmonte l'épreuve du temps et l'éphémère « menu du jour », soumis aux caprices de la mode.¹⁷

Selon Kenneth Frampton et tel que repris librement par Dan Hanganu lors d'une conférence; « La durée et la durabilité sont des valeurs ultimes. En bout de ligne, elle ne concerne pas l'immédiat et s'apparente avec l'indicible ».

Comment décrire Hanganu autrement que comme un grand architecte, un homme vrai ayant des convictions et une morale. Toute son existence est consacrée à l'architecture et cette vie, inséparable de ce métier comme il le nomme, demeure liée au don et à la générosité.

2.4. Usagers du parc

Le parc Elgar est un lieu de carrefour et de rencontre des citoyens du quartier. Le parc est largement utilisé par le voisinage immédiat mais aussi par l'ensemble des citoyens du quartier de L'Île-des-Soeurs, de par sa position centrale et son offre récréative multiple. Les sportifs invétérés (tennis, basketball, jeux libres, etc), les baigneurs, les usagers du centre communautaire Elgar (et de sa bibliothèque), les consommateurs de la place de l'Unité, les visiteurs des lieux de culte, les élèves de l'école primaire et les enfants des camps de jour en saison estivale figurent également au nombre des usagers du parc.

2.5. Consultation publique pour le réaménagement du parc

À la suite de l'annonce du réaménagement du parc Elgar, l'arrondissement de Verdun a invité la population à remplir un sondage en ligne entre le 18 juin et le 7 juillet 2021 pour faire connaître ses besoins, ses priorités ou ses idées sur le réaménagement du parc.

Les résultats de la consultation publique, exprimant les avis de 169 répondants, sont disponibles à l'annexe 1. Les commentaires recueillis ont servi d'intrants pour le programme du concours.

¹⁵ Jean-François Revel, *Comment les démocraties finissent*, Paris: Grasset, 1983

¹⁶ George Steiner, *Dans le château de Barbe-Bleue. Notes pour une redéfinition de la culture*, Ed. du Seuil, Paris, 1973 [1971]

¹⁷ Dan Hanganu, conférence à l'Université Laval de Québec lors de la remise d'un Doctorat honoris causa, 2004

3. Description du site d'intervention

3.1. Limites du site d'intervention

Les limites du site d'intervention sont décrites sur le schéma ci-après. Le terrain de l'école, propriété de la commission scolaire Marguerite Bourgeois, et la place de l'Unité sont entièrement exclus des limites du projet. Toutefois, les interfaces entre ces espaces et le parc sont à prendre en considération afin de réaliser une transition harmonieuse entre le parc et ses abords. Certains plateaux sportifs, la piscine et la pataugeoire sont également exclus du projet, bien que leurs accès doivent être prévus et harmonieusement intégrés au parc. Les lignes de lots feront office, sauf exception, de limite d'intervention. Cependant, des transitions, réparations et ajustements sont à prévoir au-delà parfois de ces limites et feront partie du mandat de conception et des travaux de réalisation.

Le lot situé au nord du site d'intervention est une propriété privée et fait partie du site d'intervention. Les contraintes liées à son aménagement sont décrites à la section 5.3. Finalement, une section du stationnement pourra faire l'objet de propositions d'aménagement. Bien qu'exclut, le reste du stationnement doit s'accorder harmonieusement à la nouvelle intervention.

Aucune intervention n'est prévue sur le chalet central du parc mais son interface avec le parc doit être traité.

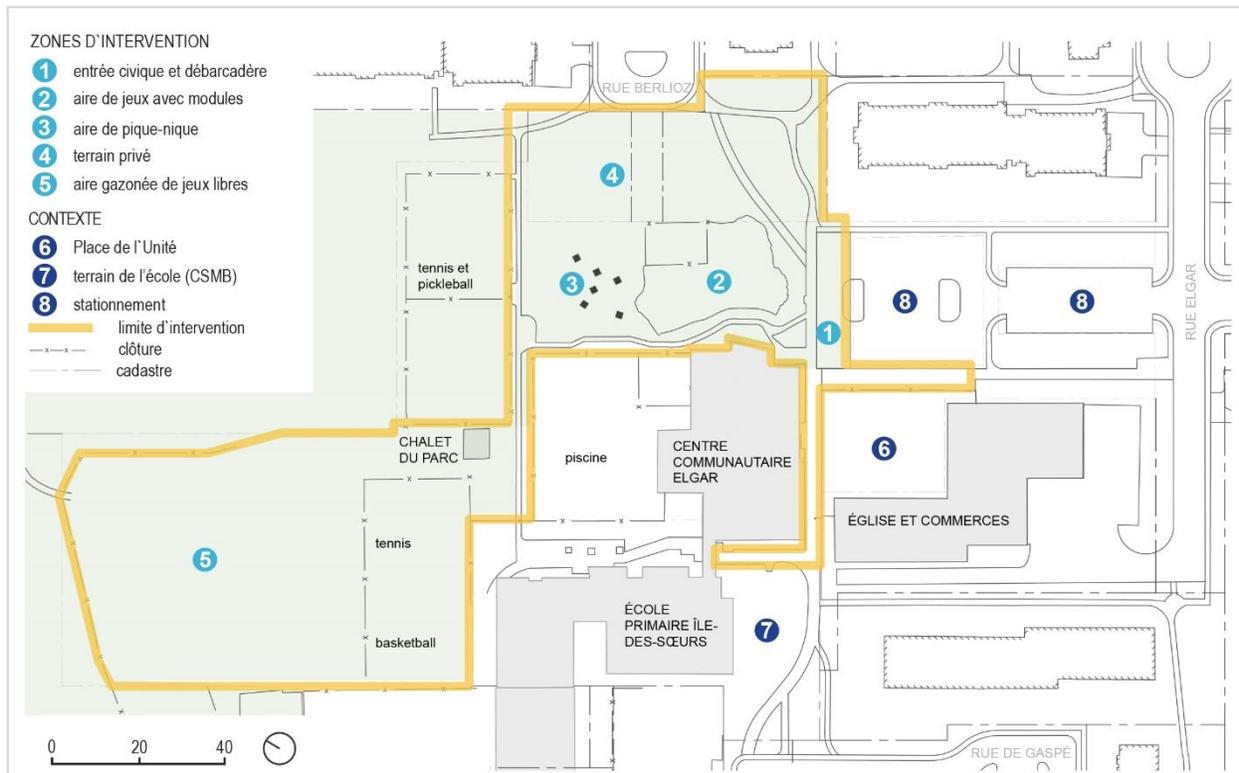


Figure 10 : Limites, zones et contexte d'intervention

3.2. Zones d'intervention

Le parc se subdivise actuellement en différentes zones avec différentes vocations. Les usages requis pour ces zones sont décrits à la section 4.2.

Entrée civique et débarcadère : Cette zone d'environ 1450 m² comprend la zone du stationnement incluse au secteur d'intervention, l'interface parc-quartier et parc-centre communautaire ainsi que le passage qui relie le parc au terrain de la commission scolaire. Les abords de la place de l'Unité font également partie

de ce secteur d'intervention. C'est un endroit fortement minéralisé avec quelques arbres. Notons la présence d'une zone d'agriculture urbaine devant le centre communautaire, d'un panneau signalétique et d'une œuvre d'art à prendre en considération dans le réaménagement.

Aire de jeux avec modules : Cette zone d'environ 1100 m² comprend une aire de jeux avec modules pour enfants de 5 à 12 ans (scolaire), ainsi qu'une aire de jeux clôturée pour les enfants de 18 mois à 5 ans (préscolaire).

Aire de pique-nique : L'aire de pique-nique, adjacente à l'aire de jeux, est d'une superficie d'environ 1200 m². Elle se compose de plusieurs arbres et de tables de pique-nique. La surface au sol est constituée de gazon.

Terrain privé à proximité de l'aire de pique-nique : Le lot privé au nord, d'une superficie 3 200 m², possède les mêmes attributs que l'aire de pique-nique. Pour l'utilisateur, ce terrain fait partie du parc. Certaines conditions sont toutefois à prendre en considération concernant l'aménagement de cet espace et sont décrites à la section 5.3.

Aire gazonnée de jeux libres : Cette zone polyvalente de 5 800 m², ancien terrain de baseball, est entièrement gazonnée. Elle reçoit l'hiver une patinoire pour des sports d'équipe ainsi qu'une patinoire de plaisance (anneau de glace). En été, on y joue au soccer, au frisbee et à divers grands jeux. L'école et les camps de jour utilisent l'espace pour différentes activités.

Espaces résiduels et de circulation : Au fin de la description du programme, ces espaces concernent :

- le chemin d'accès véhiculaire (accès de services) longeant les terrains de tennis et la piscine, contournant le chalet du parc et accédant à l'aire gazonnée de jeux libres ;
- les abords du chalet du parc ;
- le sentier piéton entre le centre communautaire et l'aire de jeux avec modules, rejoignant le chemin d'accès véhiculaire.

4. Besoins fonctionnels et techniques

4.1. Dimension commémorative de Dan S. Hanganu

Le concours appelle à une réflexion sur la commémoration de Dan S. Hanganu. Cette dimension commémorative pourrait prendre plusieurs formes telles que la création d'espace, de paysage, de parcours et d'objets commémoratifs bien intégrés dans le parc et son contexte. Une approche plus poétique et métaphorique pourrait également être explorée. Cette composante devrait être de facture contemporaine et réalisée de façon exemplaire.

Les approches qui tentent uniquement d'imiter l'œuvre architecturale sont moins souhaitées pour le projet. Une commémoration allant au-delà d'une reprise formelle et matérielle des caractéristiques les plus connues de l'œuvre de l'architecte est encouragée. Il est prévu qu'un panneau signalétique standard de parc (réf. 5.8 Mobilier urbain) soit mis en place, comportant le nom du parc ainsi qu'un court texte portant sur l'architecte.

4.2. Usages

Le réaménagement du parc Elgar doit permettre le déroulement des activités et usages qui suivent. Afin de minimiser les interventions et dans un souci d'économie de ressources, il est recommandé que la plupart de ces activités se déroulent principalement, lorsqu'applicable, dans les mêmes zones où elles se tiennent actuellement dans le parc.

- Se détendre et contempler les lieux ;
- S'asseoir confortablement pour consommer dans un endroit favorable au confort climatique ;
- Pouvoir organiser des barbecues en famille ou entre amis ;

- Regarder des matchs de tennis (de façon informelle et non spécifiquement dans un contexte de tournois) et s'asseoir pour attendre qu'une place se libère sur un des terrains ;
- Laisser les enfants s'amuser dans le parc de façon sécuritaire ;
- Surveiller ses propres enfants qui jouent dans les deux aires de jeux avec modules ;
- Permettre à des groupes scolaires ou des camps de jour de jouir des aménagements et installations du parc ;
- Inciter les jeunes à être actifs ;
- Offrir, dans la mesure du possible, des équipements ludiques susceptibles d'intéresser les enfants et adolescents ;
- Pratiquer des activités physiques ne nécessitant pas d'équipement permanent ;
- Installer temporairement des activités et équipements dans un espace polyvalent tel que l'aire gazonnée de jeux libres offrant toutes les commodités requises (électricité et accès à l'eau à proximité) ;
- Offrir une zone d'agriculture urbaine (localisation actuelle à conserver ou nouvelle à proposer) ;
- Garer son vélo dans un espace sécuritaire et facile d'accès, aux différentes entrées du parc ;
- Entreposer les équipements d'entretien du parc (dans le chalet du parc) ;
- Être sensibilisé à l'œuvre de l'architecte Dan Hanganu et à sa contribution dans le quartier.

En plus des usages généraux énumérés ci-haut, les zones suivantes doivent répondre à des besoins spécifiques :

Entrée civique et débarcadère

La zone de stationnement de la rue Elgar adjacente au parc doit être revue pour qu'on perçoive que l'espace appartient aussi aux piétons, tel que décrit dans la vision du projet. Dès l'entrée dans le stationnement, on doit percevoir l'identité du parc, son habitabilité. Le plan de la zone d'intervention du projet montre la limite approximative pour le réaménagement. Cette limite pourrait se déplacer quelque peu mais exprime le fait que l'arrondissement souhaite conserver plusieurs cases de stationnement. Les abords du stationnement doivent être prévus comme faisant partie du parc, sans obligatoirement prévoir des travaux de déminéralisation majeurs, qui engendreraient des coûts importants.

Bien que l'arrondissement encourage les transports actifs, plusieurs parents de l'école primaire viennent reconduire leurs enfants à l'école en transitant par le stationnement de la rue Elgar. Un débarcadère doit donc être prévu dans le projet, tout en ayant comme priorité la sécurité des piétons.



Figure 11 : Première section de stationnement, près de la rue Elgar (ne faisant pas partie de la zone d'intervention)



Figure 12 : Débarcadère actuel, pouvant être aménagé

Aire gazonnée de jeux libres

Bien que plusieurs répondants au sondage aient signifié un intérêt pour des plateaux sportifs additionnels dans le parc, la zone gazonnée de jeux libres doit le rester ainsi, du moins en grande partie. Cet espace polyvalent devient une patinoire l'hiver et est aussi utilisé fréquemment par l'école, les camps de jour et l'arrondissement (petits événements, futures activités culturelles hors-les-murs). L'espace est aussi

transformé régulièrement en terrain de soccer temporaire. Le pourtour de l'aire gazonnée peut toutefois faire l'objet d'un réaménagement, dans le respect des besoins de modularité et des contraintes du site.



Figure 13 : Aire gazonnée de jeux libres, vue vers le boisé du Domaine St-Paul



Figure 14 : Aire gazonnée de jeux libres, vue vers les plateaux sportifs du parc

Aire de jeux avec modules

Dans le cadre de la réalisation du projet, le lauréat devra prévoir une portion du budget pour la mise aux normes des deux aires de jeux avec modules. À cet effet, le rapport de LaboSport concernant la conformité est disponible à l'annexe 5. Les concurrents sont invités à proposer une bonification de l'aire de jeux, particulièrement dans la zone des 5 à 12 ans où de l'espace est disponible, le tout en respect des exigences concernant les zones de dégagement et normes de sécurité des équipements. Certains modules de jeux pourraient être retirés, relocalisés ou changés. Il n'est pas souhaité cependant de revoir entièrement l'aire de jeux à court et moyen terme étant donné le budget limité et le relatif bon état actuel des jeux. Toute modification ou bonification de l'aire de jeu devra être validée par un spécialiste des normes de sécurité et des besoins des enfants.



Figure 15 : Aire de jeux avec modules (section 5 à 12 ans)

L'arrondissement bénéficie d'un soutien financier municipal lié à l'intégration d'aménagements pour enfants dans le parc. Cette subvention vise à impliquer les enfants dans la conception des aménagements et l'intégration d'éléments ludiques et novateurs. Le projet vise également à inciter les jeunes à être actifs dans le sens le plus large du mot, actifs physiquement, actifs dans leur participation citoyenne et leur engagement, actifs dans le partage et dans la découverte. Une approche inclusive et intersectorielle de l'analyse différenciée est également prévue au projet dans le cadre de cette démarche. Les concurrents devront donc intégrer ces objectifs dans leur proposition et prévoir une ou des interventions reliées aux enfants dans le projet. Le concurrent ne souhaitant pas proposer de bonification de l'aire de jeux devra s'assurer de prévoir au moins une intervention pour les enfants à l'intérieur de la zone d'intervention du projet.

L'ajout de jeux d'eau n'est pas requis dans le parc. Le parc comporte déjà une piscine et une pataugeoire et des jeux d'eau sont installés dans d'autres lieux du quartier de L'Île-des-Sœurs.

Plateaux sportifs

Les plateaux sportifs de tennis, basketball, pickleball ainsi que la piscine extérieure et la pataugeoire sont responsables d'une grande partie de l'achalandage dans le parc.

Les quatre terrains de tennis à proximité de l'aire de pique-nique, de même que la piscine et la pataugeoire, sont exclus de la zone d'intervention du projet, tel qu'illustré à la section 3 et à l'annexe 2. Leurs accès doivent toutefois être prévus dans le cadre du concours. Les deux terrains de tennis et le terrain de basketball qui sont à proximité de l'aire gazonnée de jeux libres peuvent quant à eux faire l'objet d'une intervention en design (au sol ou sur les clôtures par exemple) en autant que celle-ci ne nuise pas à la fonctionnalité des plateaux.



Figure 16 : Plateaux sportifs pouvant faire l'objet d'une intervention

4.3. Accès et chemin véhiculaire, cycliste et piéton

La circulation devra être réfléchi pour assurer la fluidité des déplacements, le confort des usagers et les besoins d'accès pour assurer l'entretien du parc. Sauf pour le chemin d'accès véhiculaire, le réseau de circulation pourrait être revu dans les limites des contraintes budgétaires et du système racinaire des arbres existants. Les accès aux plateaux et équipements sportifs devront être conservés relativement aux mêmes endroits bien que certaines révisions pour rendre la circulation plus fluide puissent être considérées.

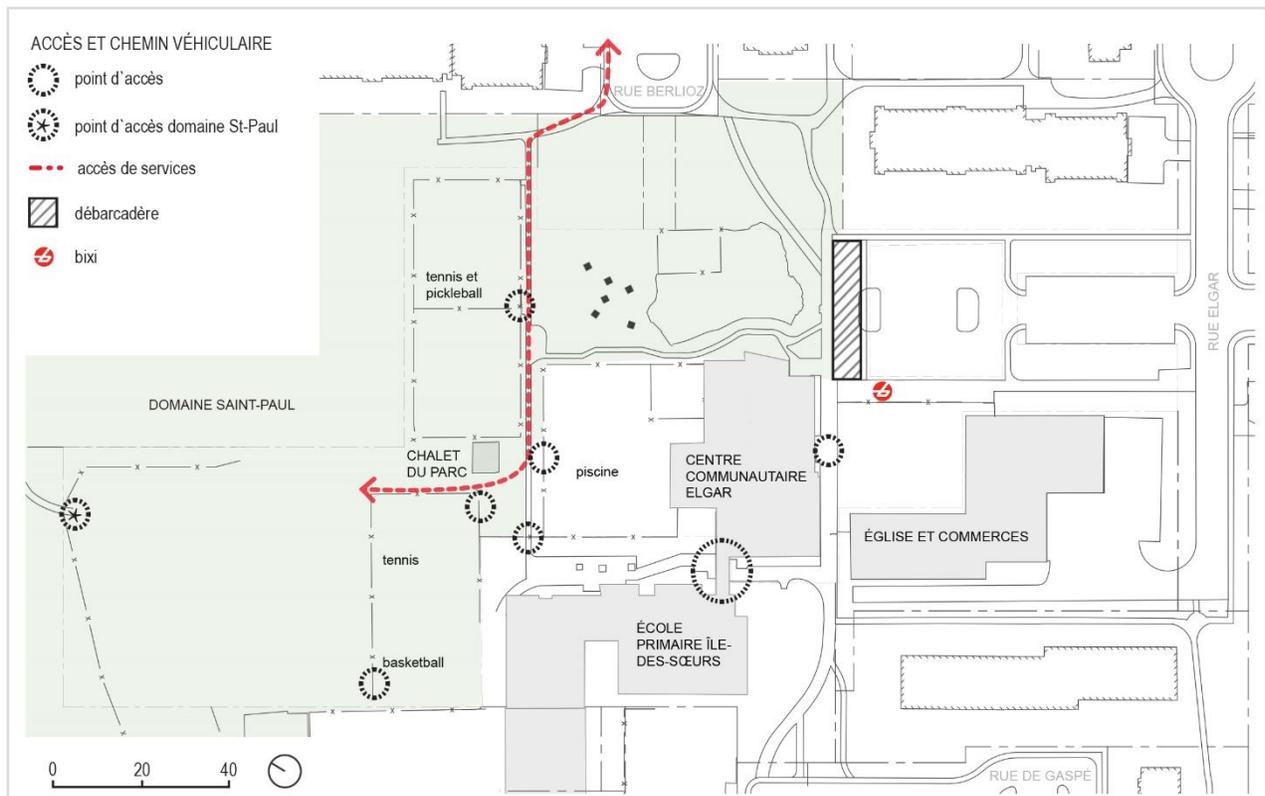


Figure 17 : Circulation et accès

Circulation à pied

Le parc est emprunté à tout moment de la journée par une variété d'utilisateurs. Cette circulation piétonne est particulièrement intense en début et fin de journée durant l'année scolaire. L'école, avec ses 880 élèves, est une grande source de déplacement. Plusieurs parents empruntent le débarcadère de la rue Elgar pour amener leurs enfants en voiture à l'école. Ceux-ci circulent ensuite à travers le parc pour se rendre à l'école. Il est important que cette circulation soit conservée et qu'elle puisse accueillir un grand flux de personnes à la fois.

Circulation à vélo

La réglementation actuelle exige de circuler uniquement à pied à travers le parc. Une signalétique à ce sujet est installée dans le secteur du centre communautaire. Cette réglementation n'est cependant pas respectée, particulièrement par les enfants et parents qui se rendent à l'école et les citoyens qui désirent profiter du raccourci qu'offre le parc et le boisé du Domaine Saint-Paul vers l'école et les autres quartiers enclavés. Cette situation cause beaucoup d'irritants chez les piétons. L'arrondissement souhaite encourager globalement le transport actif sur son territoire tout en s'assurant de la sécurité des usagers les plus vulnérables notamment à l'intérieur des parcs. Le réaménagement du parc devra inciter les usagers à vélo à laisser leur vélo à l'entrée du parc et à circuler idéalement à pied ou du moins à basse vitesse et dans certains secteurs seulement. Une réflexion de la part des concurrents est attendue à ce sujet. Une attention particulière doit être accordée à la sécurité des enfants qui jouent dans l'aire de jeu.

Accès de services

Pour l'entretien du parc, l'arrondissement doit conserver un accès de services vers le cœur du parc à partir de la rue Berlioz. Cette circulation reste ponctuelle et de l'ordre d'un camion utilitaire par semaine. Occasionnellement, un camion nacelle doit accéder au parc pour le relampage des équipements d'éclairage des plateaux sportifs.



Figures 18 à 23 : Accès véhiculaire de services depuis la rue Berlioz, longeant les terrains de tennis et la piscine, contournant le chalet du parc et accédant à l'aire gazonnée de jeux libres

4.4. Verdissement et biodiversité

Le souhait de verdissement est ressorti fortement dans le sondage auprès des citoyens et devra être pris en considération. De plus, il est souhaité que les objectifs du plan local de développement durable soit mis en œuvre dans le développement de la proposition. Parmi ceux-ci, notons celui d'implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public en favorisant la présence des trois strates végétales ainsi que de plantes indigènes attirant les oiseaux, insectes et pollinisateurs où cela est possible. Les concurrents doivent néanmoins comprendre que l'arrondissement dispose de peu de ressources pour l'entretien de ses parcs locaux. Une approche d'entretien moins intensive et respectueuse de la nature et de son évolution est donc à privilégier.

En ce qui a trait aux arbres en place, leur protection est un objectif important du projet (voir la section 5.2). Une caractérisation des arbres existants, leur état de santé et leur zone de protection sera fournie à l'étape 2 du concours (à titre d'annexe 6). De plus, la présence de frênes sur le site devant être abattus est à prendre en considération. Cet abattage a déjà débuté dans le parc. Plusieurs souches sont encore en place et devront être retirées dans le cadre du projet de réaménagement. L'abattage des derniers frênes devra être prévu dans le projet. Les ouvertures créées par ces abattages offrent des possibilités intéressantes d'aménagement et de luminosité qui sont à exploiter. Les concurrents doivent être sensibles à l'équilibre ombre-lumière dans le parc.

4.5. Agriculture urbaine

Tant dans son plan de développement stratégique 2015-2025 que dans son plan local de développement durable, Verdun encourage l'agriculture urbaine. Il est donc souhaité de conserver la zone d'agriculture urbaine qui est localisée en bordure du centre communautaire. Celle-ci pourrait toutefois être déplacée. Dans tous les cas, les plantations doivent être contenues dans des bacs hors-sol pour l'ergonomie et éviter la contamination.

4.6. Réfection

Une part considérable du budget du projet concerne la réfection des aménagements et le remplacement du mobilier urbain. De façon non limitative, la réfection concerne :

- le chemin d'accès véhiculaire (pavage et béton en mauvais état, étroitesse ponctuelle du chemin, abimant le gazon aux abords) ;
- les sentiers (ajouts de sentiers, retrait de certains) ;
- les aires gazonnées et espaces en bordure des sentiers ;
- le drainage problématique dans la zone de pique-nique ;
- le remplacement du mobilier urbain désuet et la cohérence de l'ensemble du mobilier ;
- les installations déficientes du mobilier (lampadaires croches, tables de pique-nique sur une base de béton non accessible universellement, estrades disposées sur une surface inégale) ;
- l'accessibilité universelle des aménagements et mobilier ;
- la mise aux normes de l'aire de jeux avec modules.

Ces réfections représentent une opportunité créative de repenser les anciens aménagements avec un regard nouveau permettant de mettre en œuvre la vision et les objectifs du projet.

4.7. Gestion de l'eau

La gestion des eaux de pluie doit se faire de la façon la plus écologique possible en retenant le maximum sur le site dans les limites du possible et selon les exigences réglementaires de la Ville de Montréal. Comme le site est fortement boisé et que le réseau racinaire en place est à protéger, il ne sera pas possible d'excaver des zones de biorétention dans les zones de protection des arbres existants. Cependant, certaines ouvertures et zones de réfection sont possiblement propices à certains de ces ouvrages qui

offrent, en plus de retenir les eaux, des zones végétalisées de biodiversité. Un plan détaillé des niveaux existants est fourni par la Ville à l'annexe 4 et devra être soigneusement étudié.

Les concepteurs doivent également prendre note qu'une problématique d'accumulation d'eau est existante sur le site, notamment dans une section de l'aire de pique-nique. Comme de grands arbres y poussent, il ne sera pas possible d'y installer des canalisations souterraines. Une approche en surface telle que des plateformes sur pieux qui permettent un usage même lors de période d'accumulation des eaux sont à explorer, entre autres choses, dans cette zone. Des informations sur la hauteur de la nappe phréatique dans le sol seront fournies par l'arrondissement à l'étape 2 du concours.

4.8. Mobilier urbain

Le mobilier proposé pour le parc peut provenir de catalogues de fournisseurs (mobilier standard) ou être conçu spécifiquement par les concepteurs en fonction des aménagements proposés et dans le respect des contraintes budgétaires du projet. Une combinaison de mobilier standard et sur-mesure peut être proposée. Dans tous les cas, le mobilier doit être durable et facile d'entretien afin d'en favoriser l'utilisation sur une période prolongée.

Principaux mobiliers dans le parc

Il est possible d'utiliser une partie du mobilier actuel du parc, dans la mesure où ce mobilier est en bon état, est facilement accessible (parcours) et où du mobilier universellement accessible est ajouté en complémentarité. Les citoyens répondant au sondage ont exprimé en grand nombre leur souhait de pouvoir organiser des barbecues dans le parc. Sans fournir les équipements (qui nécessiteraient trop d'entretien pour l'arrondissement), certaines tables pourraient être munies d'une surface métallique permettant l'installation d'un barbecue portatif.

Ci-dessous, quelques photos des principaux éléments de mobilier actuels du parc.



Figure 24 : Mobilier non accessible avec base de béton surélevée



Figure 25 : Table de pique-nique



Figure 26 : Banc aux abords de l'aire de jeux avec modules



Figure 27 : Estrade en aluminium en bon état pouvant être utilisée



Figure 28 : Bacs de plantations en béton servant à limiter la vitesse des cyclistes et pouvant être réutilisés



Figure 29 : Exemples de mobilier désuet à remplacer : estrade en bois, fontaine à boire et poubelle en béton

Des supports à vélo doivent être ajoutés dans le parc, notamment à proximité des entrées. L'arrondissement dispose de plusieurs supports à vélos CP-7 en inventaire qui peuvent être utilisés (hors budget). Ces supports offrent sept places s'ils peuvent être utilisés des deux côtés ou quatre places s'ils sont adossés à un mur.

Au minimum une fontaine à boire doit être installée sur le site. L'emplacement actuel semble approprié pour répondre aux besoins. Le modèle doit être à deux niveaux (pour l'accessibilité universelle) et permettre le remplissage de bouteilles.

Les corbeilles du parc devront être remplacées par des modèles à deux voies (recyclage et déchets).



Figures 30 et 31 : Corbeilles utilisées actuellement par l'arrondissement de Verdun pour les parcs (Ateliers municipaux de la Ville et Équiparc)

Estrades pour les terrains de tennis

Le quartier de L'Île-des-Sœurs abrite sur son territoire le plus grand club de tennis intérieur en Amérique du Nord et plusieurs résidents sont des adeptes de ce sport. Bien qu'il n'y ait pas de tournois extérieurs au parc Elgar, la présence de mobilier permettant de regarder les matchs de tennis semble un atout pour le parc, tel que souligné dans le sondage. De plus, les estrades sont utilisées par les joueurs en attente qu'un terrain se libère, de même que par les enfants des camps de jour puisqu'elles se trouvent à proximité de l'aire de pique-nique. À cet effet, une ou des estrades en aluminium pourraient être conservées si ces dernières sont installées sur des dalles de béton. Il est également possible de concevoir du mobilier sur mesure pour combler l'ensemble des besoins et augmenter par le fait même la convivialité des espaces de détente, voire la création d'éléments signature.

Pôle de mobilité

Le parc Elgar, par sa localisation centrale, est amené à affirmer plus clairement sa vocation de pôle de mobilité. Un pôle de mobilité est un lieu stratégique de connexion où se concentrent des lieux générateurs de déplacements (établissements scolaires, lieux sportifs ou culturels, centres commerciaux et d'affaires, etc.). Ces pôles facilitent les pratiques multimodales en proposant plusieurs modes alternatifs à l'automobile individuelle, dont l'usage de la marche, du vélo ou du Bixi, de l'autobus, du taxi, et des véhicules en libre-service. Les concepteurs devront minimalement prévoir la localisation de la station Bixi et des supports à vélos dans le cadre du projet.



Figure 32 : Emplacement actuel des vélos en libre-service. Ceux-ci peuvent être relocalisés au besoin. En arrière-plan, la place de l'Unité (hors mandat)

Œuvre d'art et signalétique d'entrée

Aucune nouvelle œuvre d'art n'est prévue dans le parc. L'œuvre *La porte de l'avenir*, à l'entrée du parc, doit être conservée mais pourrait être déplacée, sous réserve de l'approbation des artistes.

Un nouveau panneau signalétique standard de parc sera installé comportant le nom du parc ainsi qu'un court texte portant sur Dan Hanganu (voir ci-dessous). La localisation pourra être précisée par le lauréat du concours.



Figure 33 : Œuvre La porte de l'avenir offerte aux enfants de l'an 2000 par les Marchés Louise Ménéard. Sculpteur : Roger Langevin. Designer : Jacques Bodart.
À droite : Signalétique d'entrée du parc qui sera à remplacer



Figure 34 : Exemple de nouvelle signalétique du parc qui sera installée avec le nom du parc Dan-Hanganu et une brève description.

4.9. Éclairage et sécurité des lieux

L'éclairage du parc n'est pas déficient au point de vue de la sécurité, notamment grâce à l'éclairage des plateaux sportifs. Les concurrents devront toutefois prévoir le changement de certains lampadaires afin de les uniformiser visuellement. Les lampadaires pourraient être conservés aux mêmes endroits afin d'économiser des coûts.

4.10. Inclusivité et accessibilité universelle

Une approche inclusive et intersectionnelle de l'analyse différenciée doit être prévue dans le cadre du projet. Cette analyse, basée sur les différences liées au sexe, adopte une approche intersectionnelle de la prise en compte des différences relatives à la classe sociale, au handicap, à l'âge, à l'origine ethnique, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

De plus, [par son plan d'action en accessibilité universelle 2017-2021](#), l'arrondissement de Verdun choisit d'appliquer rigoureusement les principes d'accessibilité universelle afin que cette approche des services offerts aux citoyens devienne un usage courant plutôt qu'une obligation ou une contrainte.

L'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens. Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités sur les plans moteur, auditif, visuel ou intellectuel, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population. Ainsi, l'accessibilité universelle devra être réfléchi et intégrée dès le début de la conception du projet. Elle sera conçue comme une amélioration de l'expérience piétonne pour tous les usagers et sur l'ensemble du site, les besoins des personnes à mobilité réduite étant compris comme des révélateurs de ceux de l'ensemble de la population.

Plus spécifiquement dans le cadre de ce projet, le réaménagement du parc Elgar et son mobilier doivent obligatoirement permettre qu'une personne se déplaçant en fauteuil roulant, avec une poussette d'enfant, une canne, un déambulateur, etc. puisse le fréquenter, c'est-à-dire y accéder, y circuler et prendre place à une table ou un banc.

Sans s'y limiter, les directives suivantes doivent être appliquées pour les aménagements et déplacements :

- dans la mesure du possible, les parcours accessibles aux personnes à mobilité réduite seront les mêmes que ceux de l'ensemble des citoyens, afin d'offrir une expérience identique ou similaire à tous les usagers;
- on doit permettre un parcours droit et libre de tout obstacle de 1800 mm de largeur minimum; si cette largeur est impossible à obtenir, une largeur de 1500 mm est acceptable si des espaces sont aménagés afin qu'un utilisateur d'un appareil d'aide à la mobilité motorisé (AMM) puisse trouver le dégagement nécessaire afin d'effectuer des manœuvres de virage à 180 degrés;
- le parcours à emprunter doit être sans marche ou ressaut de plus de 30 mm; tout ressaut entre 13 et 30 mm sera biseauté;
- les parcours doivent offrir des contrastes visuels et tactiles (textures ou matérialités différentes) perceptibles par les personnes avec une déficience visuelle; dans les espaces vastes, on cherchera à créer des « fils d'Ariane » pour aider à l'orientation des personnes.

Sans s'y limiter, les directives suivantes doivent être appliquées pour tout élément de mobilier urbain et les éléments de signalétiques ou commémoratifs, s'il y a lieu :

- les éléments faisant partie de l'intervention devront être détectables à la canne blanche et les éléments en saillie seront à éviter dans une hauteur comprise entre 300 mm et 2030 mm;
- les personnes avec une déficience motrice ou en fauteuil roulant pourront utiliser le mobilier urbain ou avoir la capacité de manœuvrer et de s'installer autour (ex. : une personne en fauteuil roulant pourra s'installer à proximité et profiter de l'espace avec ses proches);
- il y aura une redondance de l'information par divers supports (visuels, auditifs, tactiles) afin de rendre l'information accessible à tous les usagers, quelles que soient leurs capacités à entendre, voir, se déplacer, etc.; par exemple, on utilisera une typographie sans « sérif » pour en faciliter la lecture, avec un contraste d'au moins 70 % avec son fond;
- l'information sera accessible aux personnes en fauteuil roulant ou de petite taille.

Le [Fascicule 5 du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal - Aménagements piétons universellement accessibles](#) énonce les principes à respecter en matière d'accessibilité universelle.

4.11. Environnement et développement durable

Le réaménagement du parc doit s'inscrire dans les meilleures pratiques durables, minimisant la présence d'îlots de chaleur et optimisant les espaces végétalisés. Il est aussi souhaité que la conception soit réfléchie selon un principe d'intervention minimale afin de minimiser la consommation des ressources. Cette approche signifie que les aménagements devraient être limités à ceux qui visent à assurer les qualités d'appropriation et de mise en valeur des lieux. Les excavations devraient être limitées au minimum requis. La réutilisation des composantes existantes du site est encouragée si le concept proposé le justifie (ex. : matériaux, végétation, etc.). De plus, les choix des concepteurs devraient privilégier l'apport de matériaux recyclés.

[Le plan local de développement durable 2016-2020](#) de l'arrondissement s'inscrit dans le plan Montréal durable 2016-2020. Il présente les grandes orientations de l'arrondissement en matière de développement durable afin de créer des quartiers conviviaux, verts et équitables. La mise en valeur des espaces naturels et le développement de l'agriculture urbaine figurent également au nombre des priorités de l'arrondissement au cours des prochaines années. Ce plan s'articule autour de quatre axes d'intervention, dont le deuxième est en lien direct avec les objectifs de réaménagement du parc Elgar :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la dépendance aux énergies fossiles;
- verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;
- faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

5. Contraintes

5.1. Infrastructures souterraines

Le plan de l'annexe 4 indique schématiquement la localisation des infrastructures d'utilités publiques existantes (égout, aqueduc, électricité). Il est prévu que ces services soient maintenus en place. Ils doivent tous rester accessibles en vue d'éventuelles réparations. La plantation de nouveaux arbres doit tenir compte de la présence de ces infrastructures. Une distance tenant compte du réseau racinaire versus d'éventuels travaux d'excavation est à prendre en considération.

Le projet de réaménagement devra comprendre la réalisation de tous les travaux d'installations, raccordements, relocalisation, abandon et protection d'utilités publiques requis pour les usages du site ou affectés par les activités du projet.

5.2. Protection des arbres existants

La présence d'une grande quantité d'arbres sur le site est une contrainte majeure à prendre en considération dans le développement du projet. Le réseau racinaire devra être protégé selon les règles de l'art en vue de conserver l'ensemble des arbres en santé en place. Tous les niveaux existants devront rester sensiblement les mêmes dans les périmètres de protection des arbres, c'est-à-dire qu'aucune excavation ou remblai majeur ne pourra avoir lieu dans ces secteurs. L'équipe lauréate du concours devra, au besoin, s'adjoindre l'expertise d'un professionnel qualifié dans ce domaine qui pourra la conseiller sur les limites possibles d'intervention.

5.3. Propriétés privées et interfaces

Le terrain privé adjacent à l'aire de pique-nique peut être aménagé avec des interventions minimales (aucune construction), sous réserve de l'accord du propriétaire. Ce terrain doit être perçu comme une continuité du parc et de son aire de pique-nique, avec des aménagements favorisant la détente.

La place de l'Unité n'a pas à être réaménagée dans le cadre du concours. Toutefois, l'interface entre celle-ci et le parc (zone entre le centre communautaire et la place de l'Unité) est à prendre en considération afin de réaliser une transition harmonieuse.

5.4. Sécurité incendie et services d'urgence

Selon le *Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment, et Code national du bâtiment - Canada (2010) modifié*, les camions de pompiers doivent pouvoir s'approcher de la façade d'un bâtiment où se trouve l'entrée principale (art. 3.2.5.4), et cette entrée doit se situer à un maximum de 15 mètres de la voie publique (art. 3.2.5.5).

Les véhicules d'urgence ont accès au parc principalement par les stationnements de la rue Elgar, de la rue Berlioz et de la rue de Gaspé.

Les camions des pompiers ont accès aux bâtiments du centre communautaire Elgar, de l'école primaire Île-des-Sœurs et des commerces et lieux de culture de la place de l'Unité par ces mêmes accès ou par les rues avoisinantes.

5.5. Pérennité, entretien et déneigement

Afin d'assurer une pérennité des aménagements et du mobilier, ceux-ci doivent être durables et faciles d'entretien en offrant une résistance au vandalisme et au climat, en toute saison.

L'aménagement doit prévoir l'utilisation d'équipements et de systèmes qui s'arriment avec les pratiques courantes d'entretien et d'exploitation de la Ville de Montréal.

D'un point de vue opérationnel, il est souhaité que les essences d'arbres et les zones de dégagement tiennent compte des installations sportives pour ne pas générer de surplus d'entretien, notamment à proximité des terrains de tennis et de l'aire de jeux.

Les accès pour l'école, le centre communautaire Elgar et les commerces et lieux de culte de la place de l'Unité seront déneigés pendant la période hivernale, à l'aide de chenillette ou de façon manuelle avec une pelle.

Un déneigement par chenillette sera effectué l'hiver pour maintenir le chemin d'accès véhiculaire. Ce chemin doit également donner accès à un camion nacelle, été comme hiver, pour le remplacement occasionnel des appareils d'éclairage des terrains de tennis et de l'aire gazonnée.

Pour l'entretien de la patinoire l'hiver, l'accès se fait via la cour de l'école.

Selon la nature du concept proposé, d'autres accès pourraient être déneigés afin de faciliter l'appropriation des nouveaux aménagements.

5.6. Caractérisation des sols

Une étude de caractérisation des sols du parc Elgar est en cours actuellement. Elle sera disponible pour les finalistes à la deuxième étape du concours.

5.7. Réglementations et politiques

L'intervention doit répondre à toutes les réglementations en vigueur, ainsi que tous les codes, lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux et sans s'y limiter :

- Code de la sécurité routière du Québec ;
- Code de Construction du Québec, ch. 1- Bâtiment et Code National du Bâtiment Canada 2010 (modifié) ;
- Code National de prévention des incendies (CNPI) édition 2005, ses révisions et documents connexes ;
- Règlements d'urbanisme de l'arrondissement ;
- Plan local de déplacements de Verdun de 2017 ;
- Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 ;
- Plan d'action en accessibilité universelle de Verdun 2017-2021 ;
- Plan local de développement durable de Verdun 2016-2020 ;
- Plan arboricole de Verdun 2014 ;
- Plan d'action canopée de la Ville de Montréal 2012-2021 ;
- Fascicule 5 du Guide d'aménagement durable des rues de Montréal – Aménagements piétons universellement accessibles ;
- Plan de transport de la Ville de Montréal (et sa Charte piétonne) ;
- Guide pour la prise en compte des principes de développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020.

6. Modalité de mise en œuvre du projet

6.1. Coût des travaux

Le budget pour la réalisation du Projet est de 908 819.00 \$ taxes incluses en dollars canadiens 2021.

Les inclusions et exclusions sont spécifiées au Règlement du concours.

6.2. Échéancier de réalisation des travaux

Description	Date
Octroi du contrat au lauréat	Janvier 2022
Finalisation du concept post-concours	Janvier - février 2022
Avant-projet détaillé	Mars 2022
Plans et devis finaux	Avril 2022
Période d'appel d'offres	Avril et mai 2022
Analyse des soumissions, conformité et octroi	Mai et juin 2022
Surveillance et administration du chantier	Juin à décembre 2022 Certains aménagements pourraient être complétés au printemps 2023



montreal.ca/verdun

